

La conclusion qui se dégage de ces différentes décisions, c'est qu'il y a des raisons sérieuses pour contester au prêtre oriental, catholique ou schismatique, le pouvoir de délégation pour administrer aux enfants latins le sacrement de la confirmation.

(A suivre)

C.-N. GARIÉFY, ptre.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Vêture et profession religieuse. — Vendredi, le 1er février, dans la chapelle du Bon Pasteur, M. l'abbé J.-E. Donaldson, aumônier de la Communauté, présidait une cérémonie de vêture, assisté du R. P. Chevrier, O. M. I., de Saint-Sauveur de Québec, et de M. l'abbé E. Grol-au, vicaire à la paroisse du Sacré-Cœur de Québec.

Ont pris le saint habit : Melles E. Mailhot, de Nicolet, en religion sœur Marie de Saint-Donat ; O. Trépanier, de Saint-Sauveur, en religion sœur Marie-Pierre-Emmanuel ; L.-A. Bédard, de Charlesbourg, en religion sœur Marie de Sainte-Nathalie ; A. Delâge, de Charlesbourg, en religion sœur Marie de Saint-René ; E. Plourde, de Fraserville, en religion sœur Marie de Saint-Fabien ; B. Bédard, de Charlesbourg, en religion sœur Marie de Saint-Théophile ; H. Laganière, des Grondines, en religion sœur Marie de Sainte-Geneviève.

Assistaient au chœur MM. les abbés C.-O. Godbout, curé de N.-D. des Laurentides, J. Galerneau, chapelain du Couvent de Charlesbourg, J.-A. Lapointe, aumônier du Pensionnat Saint-Jean Berchmans, les RR. Pères J.-M. Beaupré, O. M. I. et J.-O. Lambert, O. M. I.

Le lendemain, fête de la Purification de Marie, M. le chanoine J.-R. Pelletier, du Séminaire, présidait une profession religieuse au même couvent. Il était assisté de M. l'abbé H. Paradis, de l'évêché de Nicolet, et du R. P. R. Beaulieu, D. P. B.

Ont fait profession religieuse : Sœur Marie-Eudes, née A. Hamel, de Lawrence, Mass. ; sœur Marie de Sainte-Lucille, née Y. Bernardin, de Lawrence, Mass. ; sœur Marie de Saint-Philippe, née L.-E. Beaulieu, de N.-D. du Lac Témiscouata ; sœur Marie de Saint-Ovide, née M.-J. Chrétien, de Sainte-Croix, sœur Marie de Saint-Jérôme Emilien, née M.-A. Rancourt, de Saint-Georges, Beauce.

Le sermon a été prononcé par le R. Père Maurice, capucin, curé de Limoilou.

Au chœur, outre MM. les aumôniers de la communauté, on remarquait M. l'abbé P. D'Anjou, du séminaire de Rimouski.